



## **Rapport de l'Inspection cantonale des finances au sujet du parking des Marais Verts**

**La présidente du Conseil général, le président de sa commission de gestion, ainsi que le Conseil communal de Bagnes prennent acte avec satisfaction des conclusions du rapport qu'ils ont sollicité auprès de l'Inspection cantonale des finances au sujet de la construction du parking des Marais Verts. Ce rapport confirme que le processus décisionnel a été respecté dans ce dossier, tant au niveau de l'exécutif que du législatif. Les pistes d'amélioration suggérées par l'Inspection cantonale des finances seront appliquées au plus vite.**

Le rapport de l'Inspection cantonale des finances a été demandé au mois de mai par les différentes instances communales de Bagnes. Il fait suite à la publication de l'expertise, confiée à Irbis Consulting, qui portait sur l'évolution du projet, l'intervention de l'assistant à maître d'ouvrage (AMO), les opérations foncières et le coût final du projet, sur la base d'un point de vue spécialisé dans la construction. Pour sa part, l'Inspection cantonale des finances a analysé principalement le processus décisionnel et le respect du crédit engagé, conformément à la demande adressée par le Conseil général, sa commission de gestion ainsi que le Conseil communal.

### **Respect des procédures confirmé**

Après un examen détaillé de l'importante documentation remise par l'administration bagnarde, l'Inspection cantonale des finances confirme que les décisions relatives à la construction du parking ont été prises par les instances communales compétentes, tout au long des trois législatures qui ont été nécessaires à la construction de l'ouvrage. Le contrôle du processus mis en place pour le paiement des factures n'appelle pas non plus de remarque de la part du service de l'Etat. Selon l'Inspection cantonale et en suivant les conclusions du rapport d'expertise d'Irbis consulting, il apparaît que le crédit d'engagement sera respecté.

Le Conseil communal constate que l'Inspection cantonale des finances considère comme défendable, sous réserve d'une publication officielle, une adjudication du mandat d'AMO selon du gré à gré exceptionnel au vu des spécificités du dossier.

### **Des suggestions suivies d'effet**

Le rapport propose plusieurs suggestions permettant d'améliorer la qualité du traitement de tels projets. Celles-ci seront mises en place au plus vite par les différentes instances:

- Le Conseil communal s'engage à systématiser dorénavant les messages adressés au Conseil général pour les crédits d'engagement importants;

- Le Conseil général a déjà revu sa manière d'établir les procès-verbaux de ses séances plénières. Une commission communication du Conseil général a été constituée en juin dernier avec pour objectif, entre autres, de formaliser les exigences relatives aux procès-verbaux et rapports de commission;

- Quant au respect de l'obligation de publication liée à la Loi sur les marchés publics, le Conseil communal a déjà amélioré sa pratique, comme il s'y était engagé en avril.

Mélanie Mento, présidente du Conseil général

Sébastien Rossoz, président de la commission de gestion du Conseil général

Au nom du Conseil communal, Eloi Rossier, président

**Bagnes, le 17 juillet 2018**

**Le rapport intégral de l'Inspection cantonale des finances est disponible sur le site web [www.bagnes.ch](http://www.bagnes.ch)**